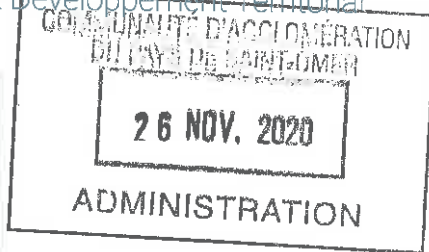


DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial



Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58

faivre.picon.fanny

@pasdecals.fr

Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20201026_65291

Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse – Modification simplifiée n°2

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 octobre 2020, vous avez bien voulu adresser au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle territorial de Longuenesse.

La procédure vise à modifier trois emplacements réservés respectivement situés sur les communes d'Eperlecques, Salperwick et Zouafques.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental

Arras, le
22/11/2020

signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DIRECTEUR DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL